

Présents : 5
Absents : 3
Absents représentés : 2

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025 / 8-1 à N° 2025 / 8-6

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Le Conseil Municipal ayant été convoqué le 24 octobre 2025 pour une réunion le vendredi 31 octobre, et le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article L.2121-17 du CGT qui dispose que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum* ».

L'an deux mil vingt cinq

Et le 6 novembre

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL GILARDIN Hélène, DELMAS Pascal, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : RICHARTE Guy, TAULEMESSE Valérie, WASSELIN Dylan

Absent(s) représenté (s) : GAILLARD Julian par PIJEAU Anne-Marie, RUIZ Jérôme par DELMAS Pascal

Secrétaire de Séance : BRUNEL GILARDIN Hélène

2025/8-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2025

Approuvé à 6 voix pour et une voix contre

Election du 2^{ème} adjoint et transfert des délégations

Délibération non prise pour défaut de quorum.

2025/8-2 : Demande de M. Joseph SYLVAIN

Demande refusée par le Conseil Municipal.

Aucune autre suite ne sera faite si une autre demande de M. SYLVAIN est proposée

Approuvé à l'unanimité

2025/8-3 : Modification des statuts du SDEE

Approuvé à l'unanimité

2025/8-4 : Délibération modificative Budget Commune N°2 (Décoration de Noël)

Approuvé à l'unanimité

2025/8-5 : Vente des parcelles sectionales N° E 1071 et E 1074 à

92 m² à 20 € le m², soit 1 840 €

Approuvé à l'unanimité

2025/8-6 : Participation de la Collectivité à la protection social complémentaire de ses agents pour le risque prévoyance

Participation de la Commune : 50%

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- **Désignation du bénéficiaire de la location du studio au-dessus de la boulangerie**
OK
- **Borne de recharge**
A voir
- **Demande de M. Auroux**
Demande originale : on a que des panneaux en béton
- **Randonnées**
La société qui s'occupe des GR4 font déjà le balisage

BRUNEL GILARDIN Hélène
Secrétaire de Séance

PIJEAU Anne-Marie
Maire d'Auroux

